

**MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 A 20 H 00**

**Etaient présents :**

Mme Marie-Jeanne DABADIE, Maire, Présidente de Séance

M. Thierry FEUGIER, 1<sup>er</sup> adjoint

Mme Anne DE CASTRO, 2<sup>ème</sup> adjointe

Mme Philomène BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjointe

M. Michel CHALOIN, 4<sup>ème</sup> adjoint

M. TOURNIER Jean-Luc, 5<sup>ème</sup> adjoint

Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale

M. PERROT Jean-Pierre, Conseiller municipal

M. Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal

Mme Cécile FOMBARON, Conseillère municipale

Mme Jacky CHALANCON, Conseillère municipale

Mme Sophie MACCAGNO, Conseillère municipale

M. Alexandre MATRAIRE, Conseiller municipal

M. Alain FUSTIER, Conseiller municipal

M. Joseph ROMERA, Conseiller municipal

Mme Sandrine MARCHAND, Conseillère municipale

M. Max BELLE, Conseiller municipal

Elus en exercice : 19

Quorum nécessaire : 10

Présents : 17

**Quorum atteint**

**Avaient donné Pouvoir :**

Madame Nelly MAILLOT donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN

**Absente excusée :**

Madame Catherine TROUILLET, Conseillère municipale

Madame Cécile FOMBARON a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 qui est approuvé *à l'unanimité*

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'enlever à l'ordre du jour de la séance le point 4 – Délégation maîtrise d'ouvrage à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et validation du montant des études pour l'aménagement des pistes cyclables.

Le conseil approuve *à l'unanimité* cette modification de l'ordre du jour

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Renouvellement bail commercial et d'habitation pour 9 ans Restaurant « Le Salvérien »
- 2- Création d'un tarif « Week-end » pour la location de la salle Multi activités pour les besoins de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)
- 3- Modification périmètre intervention dispositif OPAH-RU – Opération de revitalisation du Centre bourg et développement du territoire
- 4- Finances -Décision modificative n°2 – Budget communal
- 5- Choix du prestataire lot équipement Cuisine- Plan Ecole
- 6- Modification Marché- Lot Sols Souples- Travaux construction Plan Ecole
- 7- Mise à disposition terrain BELLE Raymond pour aire de repos vélo route
- 8- Economie d'énergie : Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public

### Points et informations diverses :

- Point sur le chantier Plan Ecole
- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur le secrétariat de Mairie
- Point sur le groupe de travail « Patrimoine »
- Présentation du projet d'un nouveau lotissement « L'ASTER » situé au carrefour « Rue des Lavandes »

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère à l'unanimité des suffrages exprimés

- 17 voix pour- ainsi qu'il suit :

### **Point 1 : Renouvellement bail commercial et d'habitation pour 9 ans**

- **Restaurant « Le Salvérien »**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide le renouvellement du bail commercial et d'habitation du restaurant « Le Salvérien » situé 2 rue des géraniums aux conjoints GARCIA pour une durée de 9 années du 19 novembre 2022 au 18 novembre 2031.
- Valide un loyer commercial pour la partie Restaurant mensuel de 489,42 € Hors taxes révisable annuellement au 1er janvier sur la base de l'indice de référence des loyers commerciaux

- Valide un loyer pour la partie habitation mensuel de 495,73 € Hors taxes révisable annuellement au 1er janvier sur la base de l'indice de référence des loyers commerciaux
- Dit que les frais notariés liés à la rédaction du bail seront à la charge exclusive de l'occupant
- Autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant

**Point 2 : Création de tarifs spécifiques pour la location de la salle Multi-activités par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide la location de la salle multi activités au profit de la SMVIC les week-end pour un montant forfaitaire de 600 €
- Valide la gratuité des salles communales lors de réunions organisées en semaine par la SMVIC
- Dit que les frais de nettoyage liés à l'utilisation des salles prêtées seront à la charge de la SMVIC

**Point 3 : Modification périmètre intervention dispositif OPAH-RU – Opération de revitalisation du Centre bourg et développement du territoire**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide l'avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire (ORCB-DT valant OPAH-RU) consistant à élargir le périmètre d'intervention à l'immeuble situé à Saint-Marcellin - 2 rue des Recollets ;
- Valide la modification du règlement d'attribution des subventions ;

**Point 4 : Finances -Décision modificative n°2 – Budget communal**

**Rapporteur : Jean-Luc TOURNIER –Adjoint aux finances et aux ressources humaines**

- Valide la décision modificative n°2 du budget principal suivante permettant de régulariser l'opération pour compte de tiers réalisée avec le Département pour aménagement du carrefour de la route départementale n°32

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Sens	Chapitre	Désignation Chapitre	Article	Désignation article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Recette	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	2313	Constructions-en cours	6 028,91 €	
Recette	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	2315	Installations techniques - en cours	25 541,90 €	

Dépenses	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	4581200023	Opération sous mandat – Aménagement RD 92		31 570,81 €
	<b>TOTAL</b>				<b>31 570,81 €</b>	<b>31 570,81 €</b>

**Point 5 : Choix du prestataire lot équipement Cuisine- Plan Ecole**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide pour le plan école l'attribution du lot équipement cuisine à l'entreprise suivante : HIE Equipement située Centr'Alp – 284 Rue de L'Eygala -38430 MOIRANS pour un montant de 57 475,42 € hors taxes.  
Cette entreprise s'avère la mieux-disante au regard de sa notation selon les critères figurant dans le cahier de consultation des entreprises dans le cadre de la passation d'un marché à procédure adaptée.

**Point 6 : Modification Marché- Lot Sols Souples- Travaux construction Plan Ecole**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide un montant de travaux supplémentaires d'un montant de 1 334,80 € hors taxes de l'entreprise Iser'sol correspondant à un devis de ragréage fibré non prévu dans le marché initial portant le marché hors taxes de 8 972,70 € hors taxes à 10 307,50 € hors taxes pour le lot 11 –Sols souples

**Point 7 : Mise à disposition terrain BELLE Raymond pour aire de repos vélo route**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une emprise de la parcelle c751 d'une superficie de 80 m2 appartenant à Monsieur Raymond BELLE pour la construction d'une aire de repos dans le cadre de la véloroute pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2022.

**Point 8 : Economie d'énergie : Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Valide l'extinction de l'éclairage public sur la Commune de 22h00 à 6h30'

## Points divers :

- **Point sur le chantier Plan Ecole**  
Les travaux de maçonnerie ont pris du retard et conduisent à un décalage du planning de 2 mois pour les autres intervenants.  
Le déménagement de la cantine scolaire à la salle des fêtes est prévu dès le début des vacances scolaires de Noël pour mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **Point sur la rentrée scolaire**  
Effectif : 136 élèves (45 maternelles/91 primaires)  
Remerciements aux services communaux pour leur aide au déménagement en juillet
  
- **Point sur le secrétariat de Mairie**  
Départ du directeur général des Services actuel au 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Parution de l'offre d'emploi pour son remplacement sur un poste identique après redéfinition du besoin.  
Absence au secrétariat de l'agent en charge de l'accueil pour des raisons médicales nécessitant une nouvelle organisation et un renfort en personnel jusqu'à fin décembre  
Mise en place des lignes directrices de Gestion pilotées par Monsieur Jean-Luc TOURNIER avec 3 étapes (Mise à plat/Etat des lieux/Réflexion sur les ressources humaines)  
Moyens : groupes de travail par thématiques avec les élus volontaires en associant le personnel communal
  
- **Point sur le groupe de travail « Patrimoine »**  
  
Encouragement à la création d'une association qui gèrerait ce volet  
Moyens : Réunion le samedi 26/11 à 14h00 à la salle associative
  
- **Présentation du projet d'un nouveau lotissement « L'ASTER » situé au carrefour « Rue des Lavandes »**  
1.5 hectares- 16 maisons (parcelles de 600 m2) avec 30% d'habitat groupé  
Permis d'aménager déposé avec 2 mois d'instruction
  
- **Présentation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI)**  
Nécessité de travailler sur les scénarios envisageables sur les 3 années à venir en matière d'investissement avec une priorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45'

Saint-Sauveur, le 18 novembre 2022

La secrétaire de séance,  
Madame Cécile FOMBARON



Madame le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE



